

**MIREM Project**

**MIGRATION DE RETOUR AU MAGHREB**



Robert Schuman Centre  
for advanced studies

**Mohamed Saib Musette**

***Migrant de retour en Algérie  
Une nouvelle stratégie en perspective ?***

*Rapport d'analyse, MIREM-AR 2007/01*



**Projet de recherche *Action collective de soutien à la réintégration des migrants de retour dans leur pays d'origine*, cofinancé par l'Institut Universitaire Européen et l'Union Européenne**

© 2007 Institut universitaire européen, RSCAS. Tous droits réservés.  
Pour toute demande d'autorisation ou information, veuillez contacter  
<forinfo@eui.eu>



EUROPEAN UNIVERSITY INSTITUTE, FLORENCE  
ROBERT SCHUMAN CENTRE FOR ADVANCED STUDIES

*Migrant de retour en Algérie*  
*Une nouvelle stratégie en perspective ?*

MOHAMED SAIB MUSETTE  
mmscread@wissal.dz

Centre de Recherche en Economie Appliquée pour le Développement  
<http://www.cread.edu.dz>

*Avec la collaboration de*  
**Dr. Hocine LABDELAOUI**  
**M<sup>e</sup> Abderahmane BELHOUARI**

(mars 2007)

MIREM  
ACTION COLLECTIVE DE SOUTIEN À LA RÉINTÉGRATION DES MIGRANTS DE RETOUR  
DANS LEUR PAYS D'ORIGINE  
RAPPORT D'ANALYSE, MIREM-AR 2007/01

© 2007, European University Institute  
Robert Schuman Centre for Advanced Studies

This text may be downloaded only for personal research purposes. Any additional reproduction for other purposes, whether in hard copies or electronically, requires the consent of the Robert Schuman Centre for Advanced Studies.

Requests should be addressed to [forinfo@eui.eu](mailto:forinfo@eui.eu)

The views expressed in this publication cannot in any circumstances be regarded as the official position of the European Union.

Published in May 2007  
European University Institute  
Badia Fiesolana  
I – 50014 San Domenico di Fiesole (FI)  
Italy

<http://www.eui.eu/RSCAS/Publications/>  
<http://www.mirem.eu>

## **MIREM**

Le projet MIREM, ou «Action collective de soutien à la réintégration des migrants de retour dans leur pays d'origine», a été lancé en décembre 2005, grâce au concours financier de l'Union Européenne et de l'Institut Universitaire Européen. Il est hébergé au sein du Robert Schuman Centre for Advanced Studies (Florence, Italie). L'objectif majeur du projet MIREM vise à assurer une meilleure prise en compte des enjeux propres à la migration de retour et à mieux en valoriser l'impact à des fins de développement. Il s'agit, en premier lieu, de produire des outils d'analyse et de compréhension du phénomène de la migration de retour vers les pays du Maghreb (Algérie, Maroc, Tunisie) et, en second lieu, de rendre librement accessibles l'ensemble des informations produites.

\* \* \*

The 'Collective Action to Support the Reintegration of Return Migrants in their Country of Origin', henceforth the MIREM project, was created in December 2005, thanks to the financial support of the European Union and the European University Institute. It is hosted at the Robert Schuman Centre for Advanced Studies (Florence, Italy). The main objective of the MIREM project lies in better taking into consideration the challenges linked to return migration as well as its impact on development. Analytical tools will be provided to better understand the impact of return migration on the Maghreb countries (Algeria, Morocco, and Tunisia). All the data produced will be made freely accessible to stimulate a constructive debate on this issue.

### *MIREM PROJECT*

Robert Schuman Centre for Advanced Studies  
European University Institute (EUI)  
Villa Malafasca  
Via Boccaccio, 151  
50133 Firenze (FI)  
Italy  
Tel: +39 055 46 85 878  
Fax: + 39 055 46 85 755  
Email: [info@mirem.eu](mailto:info@mirem.eu)  
<http://www.mirem.eu>

### **Robert Schuman Centre for Advanced Studies**

<http://www.eui.eu/RSCAS/>

## SOMMAIRE

	<i>Page</i>
<b>Introduction générale</b>	<b>4</b>
<b>1. CONTEXTE SOCIO-ECONOMIQUE ACTUEL DE L'ALGERIE</b>	<b>5</b>
1.1 <i>La croissance retrouvée après des années d'incertitudes</i>	<b>5</b>
1.2 <i>Recomposition de la situation sociale</i>	<b>6</b>
<b>2. RETROSPECTIVE DE LA MIGRATION ALGERIENNE : LE RETOUR DES MIGRANTS, UN OBJECTIF POLITIQUE</b>	<b>7</b>
2.1 <i>Un marché régional du travail, avec des départs et des retours réguliers</i>	<b>8</b>
2.2 <i>La rupture de cet équilibre coïncide avec le premier choc pétrolier</i>	<b>9</b>
2.3 <i>L'Algérie opte pour le retour des travailleurs migrants et de leurs familles</i>	<b>10</b>
2.4 <i>Les liens sociaux avec le pays d'origine : les transferts en hausse.</i>	<b>15</b>
<b>3 STRATEGIE NOUVELLE DE LA MIGRATION DE RETOUR</b>	<b>17</b>
3.1 <i>Renouveau de la politique migratoire algérienne</i>	<b>17</b>
3.2 <i>Dispositif actuel de la migration de retour</i>	<b>18</b>
3.3 <i>Vers une nouvelle stratégie migratoire</i>	<b>19</b>
<b>Conclusion générale</b>	<b>20</b>
<b>Annexes : Recueil documentaire</b>	

## **Introduction Générale**

Ce rapport constitue une modeste contribution visant à introduire la problématique de la migration de retour, telle que l'Algérie l'a élaborée et mise en œuvre dans sa stratégie de gestion de la migration internationale. L'essentiel de notre analyse est fondé sur la base des textes réglementaires sur la migration depuis 1962. De même, nous avons eu recours à des études et des rapports précis, avec parfois des données comparatives, pour l'élaboration de notre argumentaire sur la migration de retour et la mise en lumière d'une nouvelle stratégie algérienne.

Pour ce faire, nous avons procédé d'abord par donner quelques éléments du contexte socio-économique actuel de l'Algérie. Puis, nous présentons une brève rétrospective de la migration algérienne, l'idée force étant de mettre en relief la migration de retour, comme un objectif politique. Enfin, nous esquissons à grands traits le dispositif actuel de la migration de retour, avec certains de ses mécanismes sans pour autant donner forme encore à une stratégie nouvelle. Ce dispositif repose sur strictement sur des mécanismes classiques. Le retour des migrants algériens, dans cette conjoncture, semble obéir strictement à des décisions d'ordre privé, du moins dans son segment régulier. Le retour «contraint» des migrants relève des accords bilatéraux.

La migration de retour n'est qu'un segment d'une problématique globale, autant pour le retour des Algériens que pour le retour des étrangers d'Algérie. Ce n'est qu'à partir d'une saisie globale de la migration internationale, tant dans sa réalité que dans sa conformité aux normes et aux engagements internationaux de l'Algérie, qu'il serait possible d'élaborer une stratégie nouvelle de la politique migratoire.

## CHAPITRE I

### CONTEXTE SOCIO-ECONOMIQUE ACTUELLE DE L'ALGERIE

La problématisation du retour des migrants ne peut être isolée de la conjoncture actuelle du développement économique et sociale de l'Algérie. Cette conjoncture est marquée par une reprise de la croissance économique après des années d'incertitudes quant aux possibilités d'une stabilisation des indicateurs macro-économiques et l'attraction des capitaux nécessaires pour l'intégration de l'économie algérienne dans le processus de la mondialisation. C'est dans ce cadre que l'Algérie a fait un plaidoyer pour un consensus mondial sur la migration et pour la contribution de la diaspora algérienne au développement du pays. Cette croissance retrouvée s'est accompagnée aussi par la recomposition du développement social, avec au moins deux faits nouveaux: une baisse sensible du taux de *chômage*, une réduction substantielle du niveau de la *pauvreté*. Cette action sur ces *deux facteurs basiques* attribués généralement à la migration internationale à donner lieu à une nouvelle politique de la migration de main d'œuvre étrangère.

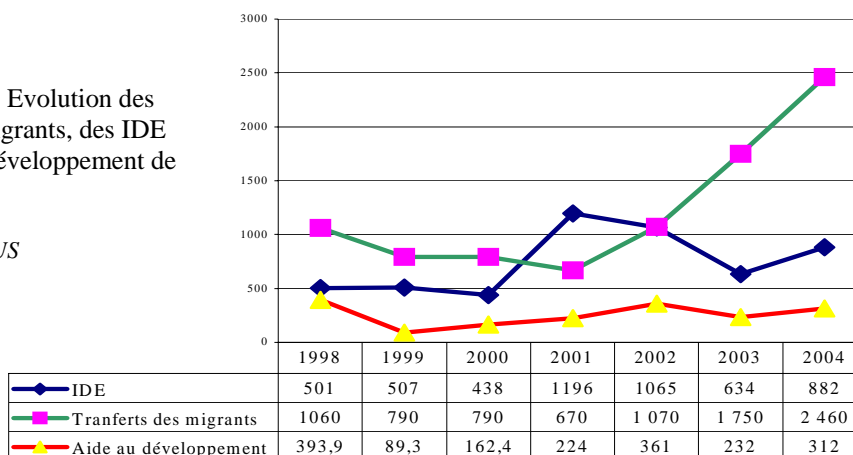
#### 1. La croissance retrouvée après des années d'incertitudes

La croissance économique de l'Algérie, enregistrée depuis le début des années 2000, s'est poursuivie en 2006. Elle a été de 4,7% en moyenne annuelle depuis le lancement du programme de soutien à la relance économique (PSRE) en 2001. Le PIB/hab. estimé à 1457 dollars est passé au plus du double en 2006, avec 3443 dollars. Les principaux paramètres macro-financiers de l'économie algérienne se sont améliorés en 2006, selon le gouvernement, avec notamment des réserves de change d'environ 38 mois d'importation de biens et services, soit 78 milliards de dollars, et une dette extérieure ramenée à environ 4% du PIB, soit environ 4,5 milliards de dollars.

Cette croissance est calculée sans tenir compte des résultats de l'industrie pétrolière algérienne dont les résultats représentent, à eux seuls, 97,5% des recettes de l'Algérie. Cette prouesse économique a été rendue possible par une série de réformes, à trois niveaux: institutionnel, économique et financier. L'Algérie constitue aujourd'hui un pays émergent. Elle a conclu un accord d'Association avec l'Union Européenne et négocie encore son entrée dans l'OMC. L'intégration de l'économie algérienne dans le processus de la mondialisation n'est pas encore totale. Comme l'ensemble des pays africains, l'attraction des IDE reste faible et ce malgré, les tentatives de privatisation des entreprises publiques économiques. Les récentes évolutions des transferts indiquent sa nette supériorité en rapport aux investissements directs étrangers et l'aide au développement. Si l'aide reste nettement en deçà du niveau des transferts, les IDE n'ont dépassé les transferts seulement en 2001.

Graphique N° 1 Evolution des transferts des migrants, des IDE et de l'aide au développement de 1998 à 2004

Unité : million \$ US



Sources : Banque Mondiale (2006) OCDE (2006) UNCTAD (2007)

Cette hausse des transferts, accompagnée par une nouvelle dynamique de retour des migrants<sup>1</sup>, est un événement nouveau en Algérie. Pourtant, le poste du Ministre, délégué à la Communauté Nationale à l'Etranger, est resté vacant durant deux ans. Puis il a disparu dans la dernière configuration du Gouvernement algérien en 2006. Nous reviendrons sur la logique des transferts, car elle est révélatrice d'un phénomène de transnationalisme de la migration algérienne. La question sociale aussi a évolué à sa manière.

## 2. Recomposition de la situation sociale

La situation sociale en Algérie indique une certaine amélioration durant les années 2000 par rapport au contexte des années 1990<sup>2</sup>. Dans le monde du travail, le dialogue social prime désormais. La signature d'un pacte économique et social par la tripartite en 2006, accompagné d'un accord pour la révision du Code du travail et du système salarial ont contribué beaucoup à désamorcer une crise latente sur le front social. Deux faits majeurs sont à inscrire dans cette conjoncture. C'est la baisse exceptionnelle du taux de chômage et la régression du niveau de la pauvreté en Algérie.

### Le niveau du chômage est en baisse continue depuis 2003

Le graphique suivant illustre la baisse du taux moyen de chômage depuis 2003 dans les trois pays du Maghreb central. La pression sociale sur le marché du travail en Algérie a été réduite progressivement pour passer du taux le plus élevé au Maghreb en 2003, à 12,3% en l'espace de quelques années. Certes, dans cette conjoncture, nous avons aussi observé une certaine dynamique de l'économie informelle<sup>3</sup>, qui a aussi contribué, d'une manière ou d'une autre, à la baisse du taux de chômage. Par ailleurs, l'Algérie commence à autoriser l'importation de la main-d'œuvre qualifiée et hautement qualifiée. L'appel à une main d'œuvre étrangère, notamment asiatique, pour la réalisation des travaux dans le secteur des BTP ne peut que traduire l'inadéquation de la formation aux besoins du marché du travail.

<sup>2</sup> Cf. Musette Saib. 2000. La situation sociale en Algérie. In Cahier Maghreb-Mashrek N° 167, jan/mars, Paris.

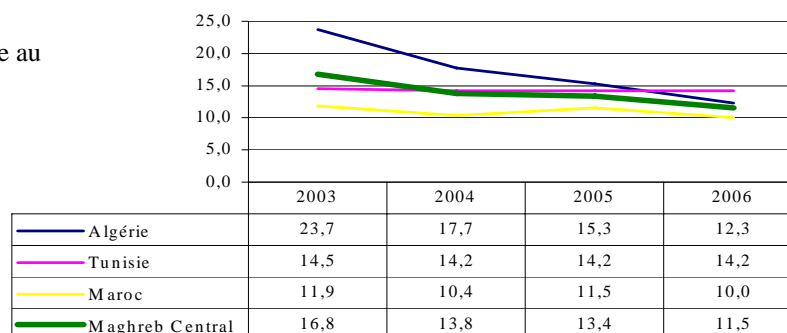
<sup>3</sup> Cf. Musette Saib & Charmes Jacques. Eds. 2006. L'informalisation des économies maghrébines, CREAD, Alger.



## Le niveau de pauvreté est en baisse continue

Graphique N° 2  
Evolution des taux de chômage au  
Maghreb de 2003 à 2006

Source : Statistiques officielles



Dans le dernier rapport sur le Développement Humain (CNES, 2007), l'indice de pauvreté humaine en Algérie est passée de 25,23% en 1995 à 16,6% en 2005, soit un recul, en moyenne annuelle, de 4 points. Le rapport note également le recul de l'analphabétisme, bien qu'il touche encore 2,6 millions de personnes en 2005. Pour ce qui est de l'alimentation et la nutrition, il ressort du rapport que la consommation des ménages à prix constants a évolué, en moyenne annuelle de 3,1%, alors que la croissance démographique sur la période est inférieure à 1,6%.

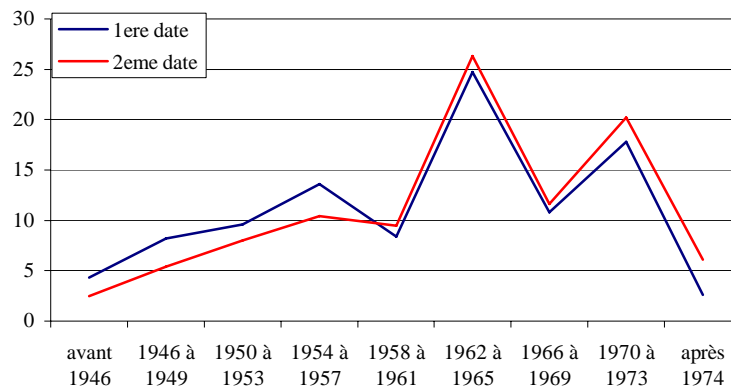
Ces quelques éléments, économiques et sociaux, traduisent un certain volontarisme des autorités algériennes quant au rattrapage des retards accumulés dans la conduite du développement économique et social. Ces données donnent une image d'une réalité économique et sociale, qui ne fait pas l'unanimité encore. Des inégalités sociales perdurent. Elles sont visibles notamment dans la redistribution de la richesse, dans l'affectation des emplois décentes et dans l'accès aux biens et services. Néanmoins, ces indicateurs ont le mérite de replacer l'Algérie sur la scène économique et sociale. Le pays est sorti de l'isolement des années 1990 sans pour autant entrer encore dans le processus de la mondialisation.

## CHAPITRE II

### RETROSPECTIVE DE LA MIGRATION ALGERIENNE: LE RETOUR DES MIGRANTS, UN OBJECTIF POLITIQUE.

La migration algérienne trouve son origine dans l'histoire de la colonisation française de l'Afrique du Nord. A la veille de la 1<sup>ère</sup> Guerre Mondiale, on estime entre 8 000 et 20 000 travailleurs algériens en France, employés essentiellement dans les mines de charbons du Nord. Le déclenchement de la guerre allait encore drainer encore des hommes valides d'Algérie pour soutenir l'armée française. Il y aurait eu plus de 120 000 Algériens réquisitionnés et placés sous contrôle militaire. Lors de la deuxième guerre mondiale, le même scénario se reproduit. Pour la reconstruction de la France, les travailleurs algériens seront encore sollicités. Le graphique suivant illustre parfaitement l'évolution de la migration maghrébine en France après la fin de la deuxième guerre mondiale. Ces repères historiques de l'émigration algérienne sont établis selon les données d'un sondage auprès des migrants algériens en 1980<sup>4</sup> sur les dates de départ.

Graphique N° 3.  
Période de départs de  
l'émigration algérienne



Source : exploitation de l'enquête INEAP, Alger 1981

Cette périodisation des départs démontre au moins trois pics que ce soit pour la première ou la deuxième date d'installation. Le premier pic, d'une faible intensité, date de la période de 1954 à 1957. Le second pic, le plus important, date de période de 1962 à 1965 et le dernier, moins important, se situe entre 1970 et 1973. Les deux courbes suivent presque la même trajectoire, ce qui explique que le retour suivi d'un nouveau départ sont pratiquement quasi-identiques, avec cependant une tendance plus forte dessinée après l'indépendance. En glissement d'une courbe à une autre, la seconde migration accuse taux de 64,2% contre 56% pour la même période. Ces départs s'expliquent par des accords politiques entre l'Algérie et la France.

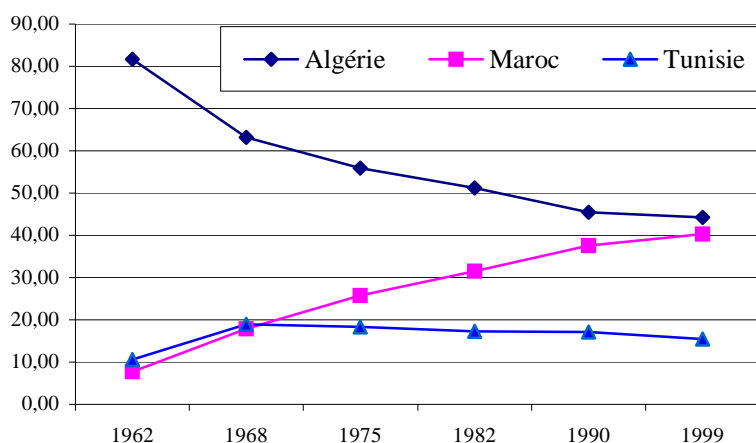
Il est vrai qu'au lendemain de l'Indépendance (1962), avec la signature des Accords d'Evian, la liberté de la circulation des personnes est garantie<sup>5</sup>. La majorité des Français

<sup>4</sup> L'émigration algérienne en France: situation socio-démographiques et économiques des émigrés, INEAP, août 1981, Alger.

<sup>5</sup> L'article 7 du titre II des Accords d'Evian pose le principe suivant: « Les ressortissants algériens résidant en France, notamment les travailleurs, auront les mêmes droits que les nationaux français à l'exception des droits politiques ».

résidant en Algérie, va rejoindre la France.<sup>6</sup> Depuis, un changement notable peut être observé.

Une deuxième image de l'évolution, en termes relatifs, de la migration maghrébine en France (cf. Graphique 2) permet de comprendre la situation des migrants algériens. Par rapport aux migrants des deux pays voisins (Maroc et Tunisie), la part relative de migrants algériens accuse une tendance à la baisse, passant de sa position première en 1962, avec plus de 80% des Maghrébins dans l'Hexagone, elle est descendue sous la barre des 50% en 1999.



Graphique 4 : Evolution de la migration maghrébine en France de 1962 à 1999 (en %).

Source : exploitations des données de l'INSEE, Paris.

Cette rétrospective est un exercice intéressant pour apporter quelques éléments de réponses à cette régression qui n'est pas en soi aussi linéaire qu'elle apparaisse. Cette analyse permet aussi de se fixer sur les différents ajustements de la stratégie migratoire algérienne tout comme celle de la France. Trois phases peuvent être ainsi construites pour situer l'objectif politique de la migration de retour.

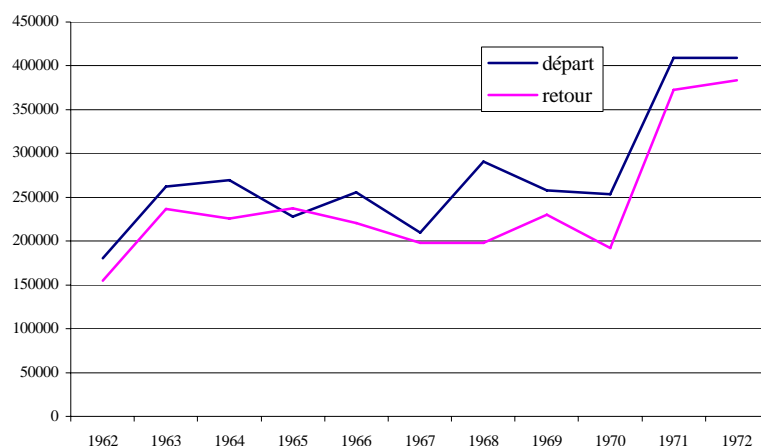
## 2.1. Un marché régional du travail, avec des départs et des retours réguliers.

C'est la première phase d'une gestion commune de la migration de main d'œuvre entre la nouvelle Algérie indépendante et l'ex-puissance coloniale française. L'essentiel des migrants algériens continuait de s'orienter vers la France. Cette période serait plus ou moins conforme à l'esprit des Accords d'Evian. L'objectif partagé est lié à l'aller et le retour des migrants sans contrainte aucune, le travail étant le souci majeur des deux parties.

L'Algérie va mettre en place toute une structure de gestion de la migration de main-d'œuvre en conformité avec la Convention N° 97 de l'OIT<sup>7</sup> qu'elle venait de ratifier. Les données statistiques suivantes, bien qu'approximatives, permettent de visualiser les entrées et les sorties des algériens en France. On est passé de 150 000 à plus de 400 000 qui circulent entre l'Algérie et la France entre 1962 et 1972.

<sup>6</sup> L'indépendance de l'Algérie que les Français reconnaissent le 3 juillet 1962 après un cessez-le-feu le 18 mars précédant à la signature des Accords d'Evian, l'armée française achève l'évacuation de l'Algérie deux ans après soit le 15 juin 1964 et maintiendra encore durant près de 5 ans jusqu'en 1965 plus de 10 000 hommes dans la région d'Oran – Mers El Kebir et dans ses centres d'expérimentation nucléaire et de missiles du Sahara. Au total 138 000 anciens auxiliaires de l'armée française et leur famille soit 650 000 Algériens seront évacués en France tandis que 840 000 Européens vivant en Algérie se replieront en Métropole, 80 000 d'entre eux généralement âgés, préféreront rester sur place.

<sup>7</sup> Organisation Internationale du Travail. Convention N° 97 de 1949, portant sur les travailleurs migrants.



Graphique 5 : Evolution des départs et des retours des algériens de 1962 à 1972

Source : construit sur la base de données citées in Khandriche (1994).

La migration algérienne obéit ainsi à des séquences d'emplois temporaires (avec toujours l'objectif de retour au pays d'origine) organisées à travers l'Office National de la Main d'Oeuvre (ONAMO) d'ailleurs créé à cet effet durant les premières années de l'indépendance<sup>8</sup>. Le départ des travailleurs algériens à l'étranger était déjà organisé par le Décret N° 63-191 du 29 mai 1963. L'arrêté portant application date du 25 avril 1964. Une série de critères est fixée notamment dans l'article 3 de cet arrêté, relatif à l'âge (18-55 ans), à l'aptitude et santé physique tout comme la situation de demandeur d'emploi, régulièrement inscrit à l'ONAMO. Cette migration était essentiellement masculine. L'Algérie organisa davantage les conditions de départ des Algériens avec l'arrêté inter-ministériel du 10 novembre 1964<sup>9</sup>.

En décembre 1968, un accord franco-algérien est signé. Cet accord instaure un certificat de résidence de cinq ans pour les Algériens entrés en France après le 1<sup>er</sup> janvier 1966. Tout autre Algérien, entré avant cette date, reçoit un certificat de dix ans de validité. Cet accord est complété par un protocole, composé de deux échanges de lettre et une annexe, signés à Alger. Cet accord reste à ce jour la pièce maîtresse de l'édifice juridique qui conditionnait la circulation, l'emploi et le séjour des ressortissants algériens et de leur famille en France. L'Algérie bénéficiait d'un quota de 35 000 travailleurs temporaires par an.

Cet épisode allait s'achever en septembre 1973, date à laquelle le gouvernement algérien suspend unilatéralement les départs de travailleurs vers la France à la suite des événements racistes de Marseille et de la situation d'insécurité qui prévalait pour l'immigration algérienne. Cette rupture fait suite à une série d'actes de «terrorisme raciste»<sup>10</sup> en France contre la communauté algérienne et culmine avec un attentat le 14 décembre 1973 contre le consulat algérien de Marseille, qui fit 4 morts et 20 blessés. L'année suivante, c'est le gouvernement français qui annule sa politique d'importation de main-d'œuvre étrangère.

<sup>8</sup> ONAMO avait pour mission « d'organiser et de développer les mouvements et déplacements des travailleurs suivant les besoins tant à l'intérieur qu'à l'extérieur » et aussi « d'étudier l'important problème de l'émigration des travailleurs à l'étranger et de rappeler, si besoin était, les cadres nécessaires à la bonne marche de l'activité économique nationale », Article 3 du Décret N° 62-99 du 29 novembre 1962 portant création de l'ONAMO.

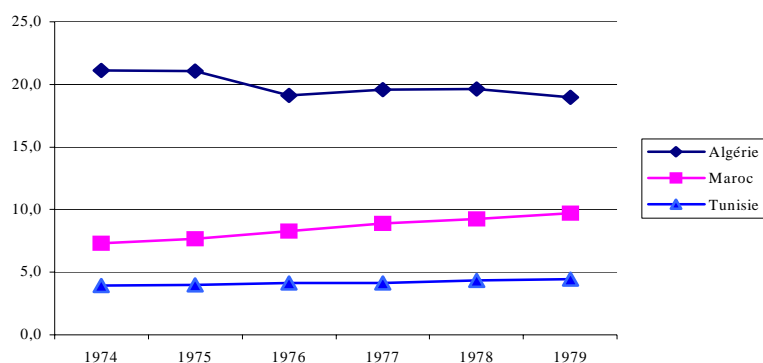
<sup>9</sup> Journal Officiel de la République Algérienne (JORA) du 17 novembre 1964, p 1225.

<sup>10</sup> Selon une expression d'Albert Levy, secrétaire général du MRAP, dans un article publié en 1981 dans la revue « l'Algérie en Europe », organe de l'émigration algérienne.

## 2.2. La rupture de cet équilibre coïncide avec le premier choc pétrolier

L'Algérie devait décider, après avoir retrouvé sa souveraineté économique<sup>11</sup>, la mise en œuvre d'une politique de «réinsertion» de ses travailleurs migrants, avec toute une panoplie de mesures destinées aussi bien au travailleur qu'aux membres de sa famille – allant de la terre, de l'emploi, du logement à la scolarisation des enfants. Le coup d'envoi de cette nouvelle politique est donné lors d'un séminaire sur l'émigration à Alger en 1973. Le retour des migrants vers le pays d'origine est l'objectif majeur des deux parties.

La «première génération» de migrants, de nationalité algérienne, en France date de cette période. Certains s'installent définitivement. Avec les possibilités de regroupement familial, les femmes et enfants vont suivre. C'est le début de la féminisation de la migration algérienne. D'autres enfants vont naître en France. Les enfants de migrants, une fois mariés, vont donner naissance à la «deuxième génération» de la communauté algérienne en France. Cette deuxième génération était estimée à plus de 250 000 enfants de moins de 16 ans déjà en 1980!<sup>12</sup> Selon les données reportées sur le Graphique n° 4, on peut aisément observer l'évolution de la communauté algérienne en France. Dans les faits, outre le racisme ambiant, il faut admettre que l'économie française subissait les contre-coups du choc pétrolier, l'Algérie ayant repris le contrôle de la production de ses ressources énergétiques.



Graphique 6 : Evolution de la migration maghrébine en France de 1974 à 1979 (%)

Source : Données INSEE, Cité par CFSI, 2004

En Algérie, le Conseil de la Révolution s'engage pour la construction d'une société socialiste, pour donner une place à l'émigration algérienne, qui était contrainte «par suite de conditions historiques douloureuses de vivre en terre d'exil<sup>13</sup>», dans l'édification économique de l'Algérie. De même, un programme d'arabisation de l'école algérienne est lancé sous tous azimuts. Les coopérants français devaient céder progressivement leurs places aux premiers diplômés des universités algériennes. Le dispositif algérien devant accompagner le retour des migrants se met progressivement en place. La rupture du marché régional du travail est totale.

## 2.3. L'Algérie opte pour le retour des travailleurs migrants et de leurs familles

Cette troisième phase marque un moment fort sur le plan juridique. Il est vrai, quelle que soit sa justesse, tout texte juridique nécessite un éclairage du contexte politique et socio-

<sup>11</sup> L'Algérie décida le 24 février 1971 de nationaliser ses industries énergétiques et militait pour la modification des rapports économiques entre pays producteurs et pays consommateurs quant à la fixation du prix du pétrole.

<sup>12</sup> Aujourd'hui on est déjà à la troisième génération. Ceux là ne sont pas des migrants au sens onusien du terme, n'ayant jamais changé de résidence habituelle.

<sup>13</sup> Selon un discours du Président Houari Boumediene, cité par la revue de l'émigration en 1975.

économique qui conditionne son élaboration et sa mise en œuvre. Le contexte algérien est fortement imprégné par l'idée de retour mais la concertation avec les autorités françaises n'a pu être possible qu'avec l'arrivée des socialistes au pouvoir en 1981. Le retour des travailleurs est négocié avec les autorités du pays d'accueil.

Un échange de lettre du 18 septembre 1981 entre la France et l'Algérie devait permettre de revenir sur l'édifice construit en 1968. Cet échange consacre une évolution vers une résorption de l'émigration algérienne en France par un retour progressif planifié compte tenu des droits acquis. Il faut ajouter d'autres dispositifs, par exemple la refonte des dispositions de la convention générale de la sécurité sociale du 19 janvier 1965 et les trois protocoles de la même date dans la forme comme dans le fond. Cette Convention a été actualisée par l'élimination d'un certain nombre d'imprécisions. L'Algérie devait aussi couper nette avec les dispositions coloniales de sécurité sociale en 1983.

La politique de la réinsertion, admise déjà comme principe dans la Charte Nationale de 1975, devient officielle avec le Décret N° 81-80 du 2 mai 1981, avec la création d'un Comité National de la réinsertion des nationaux résidant à l'étranger. Ce Comité, présidé par le Premier Ministre, avait pour mission d'élaborer et de proposer au gouvernement la politique nationale en matière de réinsertion des nationaux résidant à l'étranger<sup>14</sup>.

Dans les faits, chaque ministère prendra des mesures et adoptera des textes pour encadrer et organiser le retour: pour le logement (dans les ZHUN<sup>15</sup> ou dans les villages socialistes), pour l'ouverture d'un compte devise (d'un compte CNEP<sup>16</sup>), pour l'octroi des facilités à la création de micro-entreprise<sup>17</sup>, des facilités aussi pour la re-scolarisation des enfants en Algérie<sup>18</sup>. Puis enfin la question du service national est traitée par l'adoption d'un Accord entre l'Algérie et la France le 11 octobre 1983.

Cette stratégie algérienne, fondée sur le retour, n'a pas empêché pour autant les départs d'autres migrants, notamment femmes et enfants vers la France, dans le cadre du regroupement familial. C'est la phase de la féminisation de la migration algérienne. Le graphique N° 5 illustre parfaitement la poursuite des mouvements migratoires en dépit de l'arrêt des échanges de travailleurs migrants entre la France et l'Algérie.

Si le taux du regroupement (nombre des Algériens/ totalité des étrangers) a démarré avec moins de 5% en 1969, ce taux grimpe à près de 20% en 1981 et chute à partir de 1987 et va connaître le plus bas niveau en 1994, au moment même où la crise économique algérienne est à son apogée, avec des tensions politiques d'une extrême violence. Puis le taux va connaître des nouvelles hausses avec un pic de 1999 et enfin, le niveau va être réduit pour se stabiliser autour de 20%. En volume, le regroupement concerne une moyenne de 5 000 personnes/an et en cumul, le regroupement avaient atteint 175 000 personnes entre 1969 à 2002. Ce volume reste faible par rapport, par exemple, aux Marocains autorisés au

---

<sup>14</sup> Remarque, par la suite, le concept émigré résidant à l'étranger sera remplacé par « algérien », puis par « communauté nationale à l'étranger ». Ce changement de concept n'est pas fortuit.

<sup>15</sup> ZHUN – Zone d'Habitat Urbain Nouvelle.

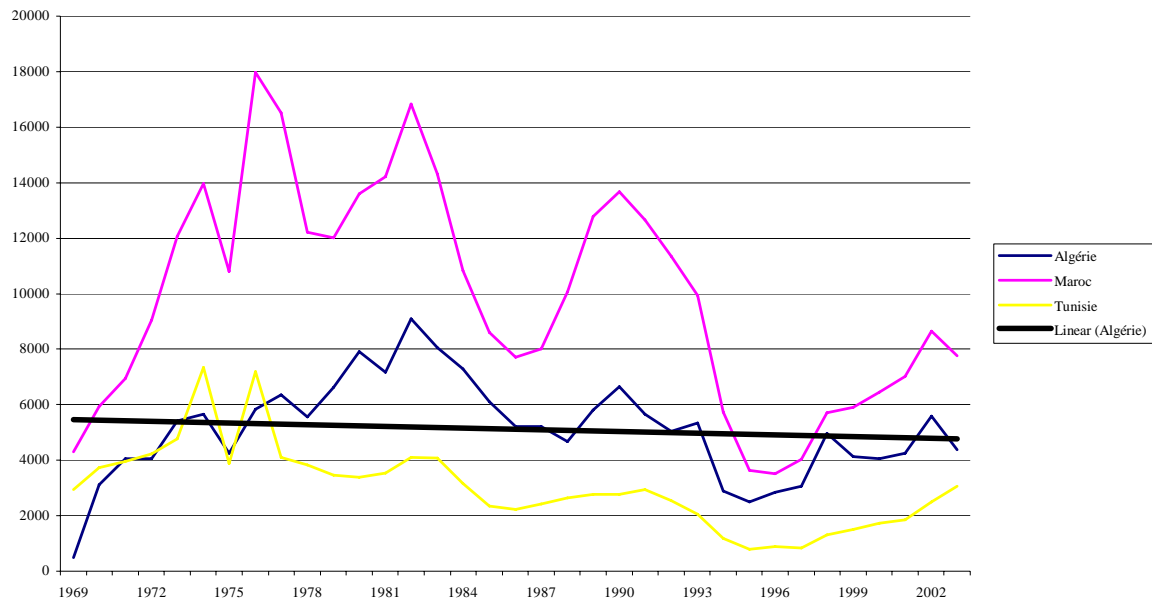
<sup>16</sup> CNEP – Caisse Nationale d'Épargne Populaire est une Banque spécialisée dans les prêts pour l'achat des logements. L'ouverture d'un compte en devise auprès du CNEP permet à l'épargnant d'accéder aux prêts bancaires.

<sup>17</sup> Arrêté inter-ministériel du 11 novembre 1982 relatif à l'insertion, en Algérie, des nationaux émigrés en France par la création de petites entreprises industrielles ou artisanales en Algérie.

<sup>18</sup> Arrêté du 8 novembre 1983 instituant une épreuve spécifique de langue arabe à l'intention des enfants algériens ayant été scolarisés à l'étranger.

regroupement familial en France, dont le volume durant la même période avait atteint près 350 000 personnes, soit le double des Algériens.

Graphique N° 7. Evolution du taux regroupement familial des maghrébins en France de 1969 à 2003 (en % de la totalité)



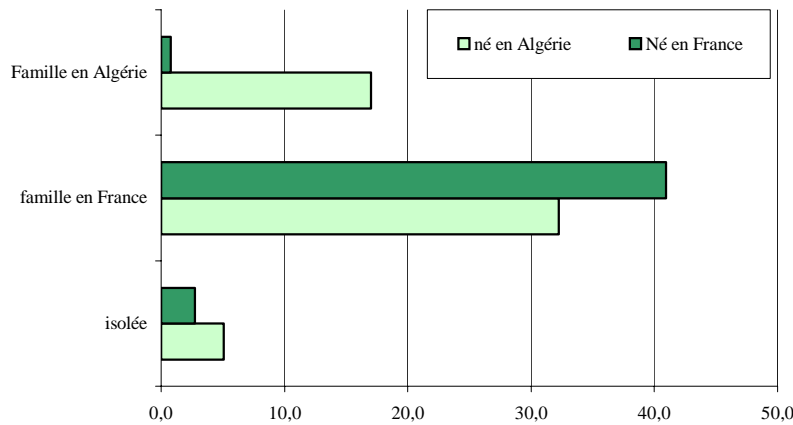
Source : Données CSFI, 2004 & INSEE, 2005- Paris.

Ce processus de regroupement familial dans un contexte marqué par des options politiques partagées, entre l'Algérie et la France, pour le retour des migrants algériens vers le pays d'origine, constitue en fait une réponse sociale plus forte que la volonté politique. Il est, en effet, probable qu'un travailleur installé, ayant fait venir sa femme et ses enfants dans le pays d'accueil, consentirait moins à adhérer aisément à la politique de retour vers le pays d'origine.

La politique algérienne de retour des migrants va ainsi connaître des résultats mitigés, tout comme l'aide au retour des autorités françaises, qui aura peu d'impact sur la migration algérienne. Les faits sont sans équivoques. Selon un sondage réalisé en 1980<sup>19</sup>, la population migrante algérienne en France est estimée à 876 146 personnes, dont 96,8% était de nationalité algérienne et 2% de nationalité française.

Selon cette étude, l'un des éléments clef pour la compréhension de la migration de retour est la situation familiale. En 1980, sur près d'un million de migrants algériens en France, on relève que 74% des migrants vivaient en famille en France, dont 41% nés sur le sol français.

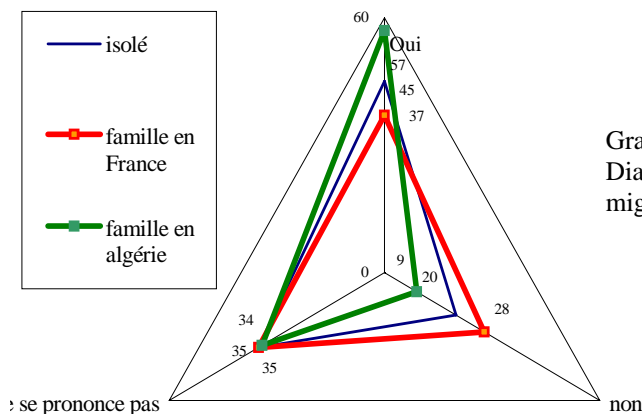
<sup>19</sup> L'émigration algérienne en France – situation socio-démographique et économique des émigrés, INEAP, août 1981, Alger.



Graphique N° 8  
Répartition des migrants algériens en France selon le lieu de naissance et la situation familiale en 1980.

Ce graphique illustre la difficulté majeure rencontrée par l'Algérie, mais aussi par la France, pour mettre en œuvre une politique de retour. La France avait opté pour une politique d'assimilation, puis d'intégration des travailleurs migrants algériens. Elle a mis en œuvre, pour cela, une stratégie de regroupement familial, et se trouve ainsi pris dans un cercle vicieux avec sa politique d'aide au retour. En 1980, près de 40% de la migration algérienne sont des femmes. En plus, 17% sont des mineurs, la plupart née en France.

Du côté algérien, le retour était dicté par des considérations nationalistes et économiques. Mais ce n'est pas seulement le travailleur qu'il fallait convaincre mais aussi sa famille et ses enfants nés et grandis en France. L'adhésion des Algériens à la politique de retour était dictée par des raisons affectives. Toutefois, dans les années 1980, elle s'est compliquée. De nouveaux départs sont même enregistrés.



Graphique N° 9  
Diamant de la perception du retour des migrants algériens en 1980

Source : Exploitation des données de l'enquête LERMAM, 1992 – Alger

La perception du retour pour les migrants, à cette époque, n'était pas aussi tranchée. Près du tiers de la population ne voulait pas se « prononcer » sur cette question. Ce graphique met en lumière trois modes de perception du retour selon la situation familiale. Ceux qui ont toute la famille en Algérie manifeste à 57% leur intention de retour, contre seulement 9% qui



s'y oppose. Ceux, dont la famille est en France, se positionnent presque de la même manière, un triangle presque parfait, sur les trois modalités de réponses, avec 37% de positif, 28% pour le négatif et 35% qui ne se prononcent pas. Les personnes isolées, notamment les stagiaires ou étudiants se trouvent dans une situation médiane pour le positif et le négatif mais se positionnent exactement avec le poids pour le silence. Un constat similaire est établi par d'autres études.

En parlant de migration algérienne, on ne peut passer sous silence Abdelmalek Sayad<sup>20</sup>, qui très tôt a pu constater les difficultés liées au retour de migrants. Les portraits établis par A. Sayad mettent en exergue des situations profondes de « déchirement » des émigrés pris entre deux modèles de vie suivant les « trois âges de la migration algérienne ». Ils ne sont ni intégrables dans le pays d'accueil ni insérables dans le pays d'origine. Dans la même veine, se situe l'étude de Jean Charles Scagnetti. L'auteur met en scène des discours<sup>21</sup> sur les mesures de réinsertion et les obstacles de migrants dans la quotidienneté sociale.

Le même constat d'échec est établi par Larbi Talha<sup>22</sup> dans son étude sur l'aide au retour par les autorités française. Selon l'auteur, même si le contingent algérien au retour est le plus important par rapport aux pays voisins, le dispositif français n'a pu obtenir l'adhésion que de 24 000 personnes, dont 12 000 travailleurs, 9 000 femmes et près de 3 000 enfants durant les années 1980.

Durant la même période, Mohamed Khandriche devait publier un ouvrage sur la réinsertion des émigrés algériens<sup>23</sup>. Dans sa note préliminaire, Ahmed Mahiou s'incline devant l'ampleur de la difficulté de la réinsertion: dans les années 1975/76, cette politique ne concerne que 80 000 actifs sur un total de 300 000, tandis que la population migrante à cette époque était évaluée à 700 000 personnes, avec un accroissement naturel moyen annuel de 20 000. Au cours de la mise en œuvre de la politique de réinsertion, seulement 7 200 personnes ont été placées dans les entreprises algériennes. Le doute s'installe déjà quant à la fiabilité de cette politique.

Dans son enquête sur la migration algérienne, l'INEAP<sup>24</sup> revient sur les difficultés de la réinsertion des migrants en soulignant au moins quatre problèmes majeurs à résoudre : la question de la retraite, de la sécurité sociale, le problème de l'expérience professionnelle / de l'ancienneté et enfin, celui de l'arabisation. L'objectif du retour est lié à la préservation des acquis tout en levant les obstacles administratifs.

Rachid Bennatig<sup>25</sup> dans une étude sur le retour des migrants dans les années 80 observe aussi une adhésion faible au programme de réinsertion des autorités algériennes.

La politique d'aide au retour, instituée par la France, va connaître aussi les mêmes déboires. Si l'aide au retour instaurée entre 1977 et 1981, « le million des immigrés », n'avait

<sup>20</sup> Abdelmalek Sayad. Les trois âges de l'émigration in Actes de la recherche en sciences sociales, N° 15, juin 1977. Paris. Cf aussi. Le retour, élément constitutif de la condition de l'immigré. in *Migrations société* N° 54, vol. 10 CIEMI (Centre d'Information et d'Etudes sur les Migrations Internationales) Paris : CIEMI, 1998/05-06. pp. 9-46

<sup>21</sup> Jean Charles Scagnetti, « Une marginalisation singulière, les migrants algériens hors des retours (1973 – 1983) », *Cahiers de la Méditerranée*, Vol 69, 1990.

<sup>22</sup> Larbi Talha. Migration externe et régulation interne : la dynamique des effets réciproques ; Communication Colloque Effects of international labour migration on the Maghreb », Tunis 1993.

<sup>23</sup> Mohamed Khandriche. *Développement et Réinsertion : l'exemple de l'émigration algérienne*, Ed OPU, Alger. 1982

<sup>24</sup> INEAP, op cit, p.57

<sup>25</sup> Rachid Bennatig, «Le devenir des Algériens rentrés avec l'aide à la réinsertion », REMI, Vol 4, 1988, 13. cf. aussi son article portant sur «Le retour assisté dans le pays d'origine, une enquête en Algérie », REMI, Vol, 5 (1989), N° 3. ou encore « Les retours de migrants algériens bénéficiaires de l'aide à la réinsertion », Etude FAS-DPM. Paris : FAS, 1989/06. 105 p

séduit que 3 515 Algériens, les accords franco-algériens de 1981 et les aides à la réinsertion instaurées en 1984 ont accru ces départs que Patrick Weil<sup>26</sup> estime à 76 876 entre 1977 et mai 1988, soit une moyenne annuelle de 7 000 durant la période d'observation.

L'observation de Mohamed Khandriche, dans son dernier ouvrage<sup>27</sup> est sans appel. Selon l'auteur, « petits à petits, l'arrêt des départs vers la France, conjugué avec le regroupement familial, va entraîner la fin des retours vers le pays d'origine: de 15 000 en moyenne avant les années 1980, on passe de 10 000 retours en 1986 contre 8 000 en 1988 et à quelques centaines à partir de 1989 ».

Pourtant, durant les années 1990, selon les données des Recensements 1987 et 1998, nous avons relevé, une moyenne annuelle de 2 600 personnes. Des nouvelles perspectives de retour sont enclenchées avec le renouveau du système algérien. Mais la crise politique va influencer sur les départs des personnes menacées ou censées l'être, durant cette période.

Selon l'enquête réalisée par LERMAM<sup>28</sup> en 1992, la perception du retour est beaucoup plus nuancée. A partir de l'exploitation de ce sondage d'opinion dans les années 1990 auprès des Algériens résidant à l'étranger, nous avons pu découvrir les multiples facettes des liens avec le pays. Trois résultats nous semblent importants pour lever tous les mythes autour du retour des migrants selon les données suivantes.

Des stratégies multiples existent entre le retour et le non-retour. Sur l'ensemble de la population sondée, 20 % avaient déjà pris des initiatives de retour et 4% estimaient le retour impossible. Entre ces deux tendances, plusieurs variantes se présentaient pour les migrants algériens en rapport avec le pays.

La position première classée par la population sondée revient à rester en France et conserver des relations avec l'Algérie. Puis en deuxième position, les migrants penchent vers la réalisation d'un projet économique en Algérie tout en restant en France. Ensuite, ils marquent une idée mixte, comme choix assez pertinent, à savoir réaliser un projet en France mais liée avec les besoins du pays. L'idée de créer les conditions de retour obtient moins de 15% d'adhésion de la part de la population sondée. Ces liens projetés, entre le pays d'accueil et le pays d'origine, varient selon les caractéristiques de la population sondée.

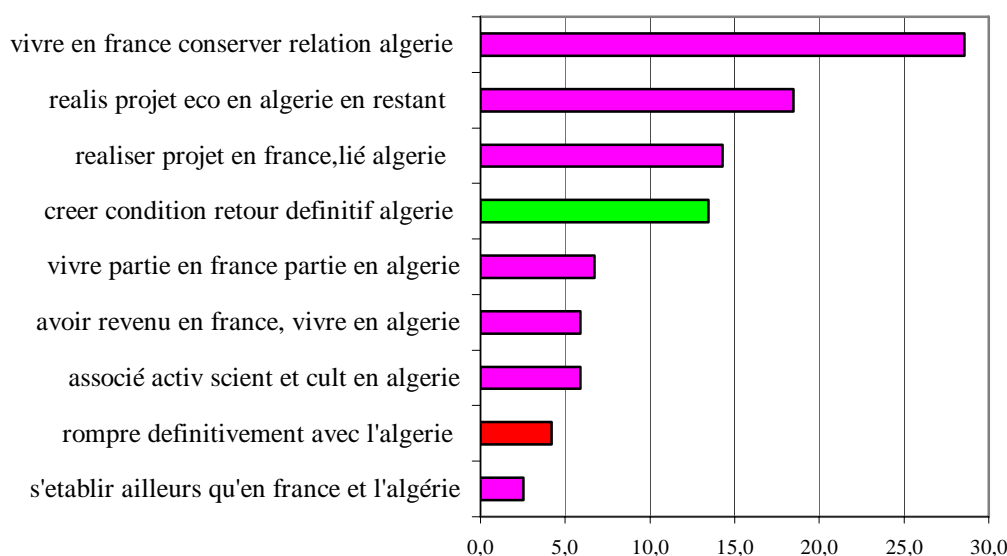
---

<sup>26</sup> Patrick Weil. Pour une politique migratoire juste et efficace – rapport au Premier Ministre, 1997. Paris

<sup>27</sup> Mohamed Khandriche (sous la direction), 1999. *La nouvelle espace migration franco-algérien*, Aix en Provence, édition Edisud, 163 p.

<sup>28</sup> LERMAM – Laboratoire d'études et de recherche sur le Maghreb et la méditerranée – CREAD –Alger. Enquête réalisée par M Khandriche en 1992, avec lequel nous avons contribué.

Graphique N° 10. Intentions des Algériens résidant à l'étranger



Source : exploitation enquête LERMAM 1992, Alger.

Si les hommes pensent plus au retour définitif, les femmes sont plus portées vers la garantie d'un revenu – avec plus la création d'une activité en Algérie qu'en France.

### **Les liens projetés impliquent aussi ceux qui sont naturalisés à l'étranger.**

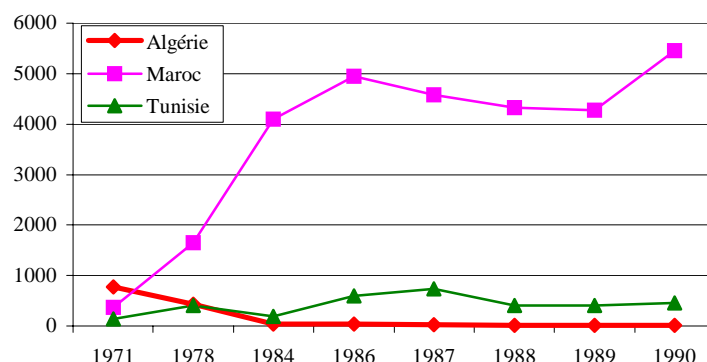
Les migrants, algériens ou français de naissance, optent en majorité, pour la création d'activités économiques en Algérie et vivre en France. Le projet d'installation en Algérie n'est pas pour autant écarté : ils sont 7% des migrants naturalisés qui envisagent de s'installer au pays des parents, contre 17% des résidents algériens à l'étranger.

La période actuelle marque un tournant décisif dans la politique migratoire algérienne. La configuration de la migration algérienne dans les années 2000 est totalement différente de celles du siècle dernier. Même s'il existe encore une concentration de migrants algériens en France, nos migrants vont adopter d'autres filières. D'autres itinéraires vont s'ouvrir. Même le vocable va changer. On ne parlera plus de population d'émigrés mais de communauté algérienne à l'étranger puis de communauté nationale à l'étranger.

### **2.4. Les liens sociaux avec le pays d'origine : les transferts de fonds à la hausse.**

Les liens sociaux des Algériens avec le pays d'origine sont multiples. Ces liens ne se limitent pas aux structures sociales (famille) mais s'étendent également aux structures culturelles et culturelles. Nous proposons de mettre en évidence les transferts de fonds, comme indicateur du lien social avec le pays d'origine mais aussi comme indicateur d'un retour possible. Toutefois, l'absence de transferts ne signifie nullement absence de lien avec le pays. En effet, si l'on examine les données sur les transferts des migrants maghrébins de 1970 à 1990, il semblerait que les Algériens n'opèrent presque rien vers le pays de départ, comparés aux Marocains et aux Tunisiens.

Graphique N° 11. Evolution des transferts des épargnes des travailleurs maghrébins de la France vers les pays d'origine de 1971 à 1990

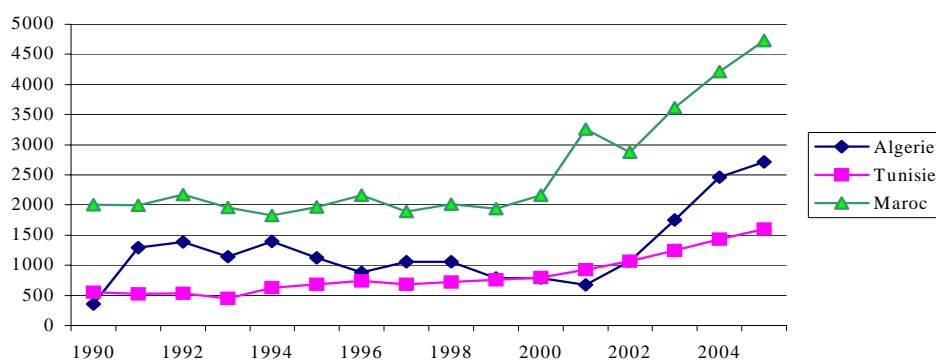


Source : Données citées par Larbi Talha (1993)

Cette tendance observée est assez énigmatique. Aucune explication ne résiste à cette absence, souvent relevée par les analystes, des transferts des Algériens. D'aucuns parlent alors de mythes des transferts ou encore de transferts exclusivement par voie informelle. La tendance suivante, malgré les crises politiques violentes durant les années 1990 en Algérie, indiquerait une reprise des transferts.

La population migrante algérienne n'est pas d'installation récente à l'étranger. En théorie, il est admis qu'avec une longue durée d'installation, un regroupement familial et la prise de nationalité du pays d'accueil, le migrant aurait une très faible propension à opérer des transferts vers le pays d'origine. Or, actuellement, plus particulièrement au cours des dernières années, on observe une croissance exceptionnelle des transferts vers l'Algérie (Cf. Graphique N 13). Ces transferts s'opèrent dans une conjoncture où l'Algérie est prospère, avec une aisance financière historique, et une baisse exceptionnelle du taux de chômage et du niveau de pauvreté.

Graphique N° 12. Transferts des migrants maghrébins de 1990 à 2005



Source : exploitation des données de la Banque Mondiale, 2006

Comparé aux pays voisins, le Maroc et la Tunisie, le niveau des transferts a connu des hauts et des bas durant les années 1990. Il était descendu à un niveau inférieur à celui de la Tunisie, en l'an 2001. Puis, nous assistons à une hausse exceptionnelle qui s'est

maintenue au cours des années suivantes. Le niveau a atteint près de 3 milliards de dollars en 2005. Ces transferts comprennent une fraction des valeurs monétaires des biens des migrants de retour vers l'Algérie, qui a enregistré aussi une tendance à la hausse

Les migrants algériens reviennent ainsi «volontairement» au pays dans une conjoncture d'absence «apparente» de dispositif de retour ni dans le pays d'origine, ni dans les pays d'accueil. L'examen des mécanismes de retour est intéressant pour cerner l'existence «cachée» d'un dispositif.

## **CHAPITRE III**

### **STRATEGIE NOUVELLE DE LA MIGRATION DE RETOUR EN ALGERIE**

Il semble, à première vue, que l'Algérie ne possède pas de programme ni de stratégie pour la migration de retour. On est même tenter d'affirmer qu'il n'existe pas de politique migratoire en Algérie. Différents constats sont à la base de cette position, par exemple, le fait que le mandat du Ministère délégué à la communauté nationale à l'étranger n'ait connu que quelques années d'existence. Par ailleurs, le portefeuille de ce ministère est resté vacant durant près de deux ans. Finalement cette délégation ministérielle a disparu dans la configuration actuelle du gouvernement algérien.

En prenant toutes les précautions de rigueur, nous devons admettre l'existence d'une stratégie qui semble être en rupture avec l'expérience du passé. Ce renouveau de la stratégie algérienne date des Assises de l'Emigration (1995) qui a donné naissance à un programme et une délégation ministérielle. En analysant en profondeur les textes en vigueur, nous devons admettre l'existence d'un dispositif pour la migration de retour. Ce dispositif n'est pas centralisé, mais ses mécanismes se trouvent dispersés dans les différentes missions des départements ministériels. Enfin, toujours selon l'analyse des textes et des discours, nous devons admettre la nécessité d'une nouvelle stratégie migratoire, dont la configuration peut être aisément appréciée au regard de la position algérienne dans le concert des nations.

#### **3.1. Renouveau de la stratégie algérienne**

Sous le vocable de la «communauté nationale à l'étranger» (CNE), se profile la nouvelle définition stratégique de la politique migratoire algérienne. Pour l'Algérie, tous les migrants de nationalité algérienne, inscrits auprès des consulats algériens à l'étranger, ont les mêmes droits et les mêmes devoirs que les nationaux. Une nouvelle stratégie fut adoptée lors des Assises de l'émigration algérienne à Alger en 1995. Un ministère délégué à la Communauté Nationale à l'Etranger sera même institué, avec pour mission la protection des droits de ressortissants algériens dans les différents pays du monde. La CNE participe pleinement à la vie politique, économique et sociale du pays.

Depuis quelques années, la migration internationale est redevenue une problématique mondiale. Toutes les agences des Nations Unies, de même que les organisations régionales, se sont mises à l'œuvre pour « comprendre » les liens entre migration et développement. Au niveau du Maghreb, différentes études ont été réalisées. Les autorités maghrébines se sont prononcées sur la question dans toutes ses dimensions.

La migration internationale a été au centre des préoccupations des plus hautes autorités algériennes. L'actuel Président de la république algérienne s'est prononcé sur la question à chaque rencontre avec notre communauté à l'étranger, aux Etats Unis, au Japon, en France, en Allemagne... Le Ministre des Affaires Etrangères a produit autant de discours sur la migration internationale dans toutes les enceintes internationales. Et d'autres ministres, de l'Intérieur, de la Communauté Nationale à l'Etranger, celui des Affaires Maghrébines et Africaines n'ont pas hésité à participer aux « dialogues » avec l'Europe, en Afrique ou encore dans cadre informel du Groupe 5+5 sur la gestion de la migration internationale.

Au niveau de l'action gouvernementale, même si le Ministère délégué à la Communauté Nationale à l'Etranger ne figure plus dans la composante actuelle, chaque département ministériel dispose des mécanismes pour la gestion de la migration internationale. La nouveauté de la stratégie algérienne s'inscrit dans un objectif de gestion des mouvements migratoires au moment du départ, du transit ou du retour.

Les mécanismes précédents, à savoir ceux visant à inciter au retour, ne sont plus en vigueur. Il n'est plus question d'une volonté politique d'organiser la « réinsertion ». Un appel est fait, du moins selon les rapports « politiques » du CNES, afin de renforcer la contribution de notre communauté au développement économique du pays et de limiter la perte des compétences nationales<sup>29</sup>. Dans son premier rapport, les experts du CNES parlent « d'abandon du mythe de retour » pour proposer une « révision de l'ensemble des vérités admises ». Dans son dernier rapport, les experts, après une analyse critique de la fuite des cerveaux, réaffirment que « le retour et les transferts d'argent relèvent de mythes et de mirages ». Les résultats de nos études et notre analyse du retour et des transferts (cf. infra) vers l'Algérie ne sont pas aussi catégoriques que ces discours. En d'autres termes, le retour « spontané » des migrants algériens, ces dernières années, de même que le record historique obtenu en matière de « transfert des migrants » n'étaient ni concevables ni anticipés par les experts du CNES.

Par ailleurs, l'Algérie a conclu différents accords bilatéraux relatifs aux retours, à l'extradition et à la réadmission des citoyens algériens à l'étranger, notamment avec la France, l'Allemagne, l'Italie, l'Espagne, le Royaume Uni, les Pays-Bas, le Luxembourg, la Belgique, le Malte, de même qu'avec un certain nombre de pays asiatiques, d'Amériques latines arabes et africaines. Ce cadre concerne les « retours contraints » des migrants algériens.

La prudence doit être de rigueur dans la lecture des données sur les « laisser passer » délivrés par les autorités consulaires algériennes à l'étranger. Ce document est délivré pour différents motifs: perte, vol, à la demande de retour d'exil, des documents de voyage pour des résidents en situation régulière ou irrégulière, des voyageurs en tourisme, en mission. Des retours d'exil sont aussi à signaler avec la maîtrise de la situation sécuritaire et la levée des poursuites dans le cadre de la loi sur la réconciliation nationale.

Dans la conclusion de l'Accord d'Association avec l'Union Européenne, une série d'articles ont été arrêtés pour établir la réciprocité dans la gestion de la migration internationale selon les normes internationales admises de part et d'autre dans le respect des Droits de l'Homme.

Le credo actuel des autorités algériennes n'est plus l'appel au retour définitif de ses compétences à l'étranger. Des tentatives de mise en réseaux des compétences algériennes à l'étranger avec les résidents nationaux ont été expérimentées.

### **3.2. Dispositif actuel de la migration de retour**

Un examen attentif de la réglementation en vigueur nous permet de reconstituer un « dispositif » de la migration de retour, avec des mécanismes plus classiques. Le retour n'est plus un objectif politique affiché par les autorités algériennes. Le retour est codifié dans les textes en relation aux « changement de résidence », indicateur clef de la définition onusienne

---

<sup>29</sup> Cf. Rapport CNES, 2003, op cité.

de la migration internationale. Ce changement est assorti d'une série de conditions, de droits et de devoirs des migrants algériens.

### *Le changement de résidence*

Le premier élément du dispositif est celui du Certificat de Changement de Résidence (CCR) qui est délivré par les consulats algériens à l'étranger. Les conditions générales pour obtenir le CCR sont les suivants :

- Justifier d'un séjour ininterrompu d'au moins trois années à la demande du CCR ;
- Etre immatriculé à titre principal auprès du Consulat ;
- Ne pas avoir déjà bénéficié d'un CCR ni en son nom, ni au nom du conjoint ;
- La restitution aux autorités préfectorales du certificat de résidence n'est plus exigée ;
- Le bénéficiaire sera radié du registre consulaire et de la liste électorale dès l'obtention du CCR.

De ces conditions, on peut déduire, dans une première lecture, qu'un migrant de retour selon les autorités algériennes est celui qui a résidé au moins trois ans à l'étranger. Condition indispensable pour bénéficier de l'ensemble des avantages liés au changement de résidence habituelle. Toutefois, cette règle n'élimine pas pour autant les personnes qui ont résidé moins de trois ans à l'étranger. Ces dernières peuvent bénéficier d'un CCR, avec paiement des droits des taxes et impôts des biens personnels, lors du retour en Algérie.

Dans une deuxième lecture des conditions, on peut relever qu'il n'est plus exigé au migrant de retour de restituer le certificat de résidence. En d'autres termes, un nouveau départ n'est pas interdit. Le migrant de retour garde ainsi les possibilités de repartir vers l'étranger. La ré-immatriculation consulaire est aussi rendue possible.

### **Avantages liés au retour**

L'importation d'un véhicule de tourisme, d'une valeur maximale en fonction du statut de l'intéressé, (travailleur, étudiant) peut avoir lieu en exonération des droits et taxes. De même, le migrant de retour a la possibilité de rapatrier, sans aucun frais, l'ensemble de ses biens personnels, préalablement listés et évalués.

### **Avec transferts d'activité ou création d'une nouvelle activité**

Dans ce cas, le ressortissant algérien, outre les dispositions prévues ci dessus, a le droit d'importer sans paiement avec dispense des formalités du contrôle du commerce extérieur, les matériels et équipements à formaliser auprès des services douaniers. Toutefois, lorsqu'il s'agit d'une nouvelle activité autorisée, les matériels et équipements doivent avoir été rénovés et garantis par le vendeur. L'attestation de rénovation et de garantie doit être jointe au dossier.

### **3.3. Vers une nouvelle stratégie migratoire ?**

Ce rappel succinct du dispositif de la migration de retour ne couvre en faite qu'une dimension de la problématique. La migration de retour, dont la théorisation demeure encore



complexe<sup>30</sup>, fait référence à des catégories et situations migratoires hétérogènes concernant les migrants, réguliers ou irréguliers, les réfugiés et demandeurs d'asile et les apatrides. La migration de retour n'est pas limitée au dispositif de changement de résidence des migrants algériens. Dans le cadre de la réciprocité entre Etats, il concerne également le changement de résidence des travailleurs migrants, des exilés, des réfugiés étrangers et des membres de leurs familles en Algérie, qu'ils soient en situation régulière ou irrégulière. Cette nouvelle stratégie migratoire ne peut être que globale, et non limitée aux accords bilatéraux.

C'est dans cet esprit aussi que l'Accord d'Association de l'Algérie avec l'Europe contient certaines dispositions relatives à la réciprocité dans le traitement de la migration des travailleurs, fondée notamment sur le respect des conventions internationales sur les droits du travail.

C'est dans cette perspective que l'ensemble des discours des autorités algériennes appelle à une concertation globale sur les flux migratoires des pays du sud vers les pays du Nord. L'Algérie a aussi fait sienne la position commune africaine sur cette question dans ses rapports avec l'Europe.

---

<sup>30</sup> Jean-Pierre Cassarino, "Theorising Return Migration: The Conceptual Approach to Return Migrants Revisited." *International Journal on Multicultural Societies*, 6, no. 2 (2004), UNESCO, Paris, p. 253-279.

## Conclusion générale

### Algérie : l'exception africaine pour le retour des migrants ?

De notre analyse, trois principaux résultats peuvent être esquissés.

- L'expérience algérienne est unique en Afrique du Nord, voire en Afrique. En effet, l'Algérie a développé une politique volontariste visant le retour de la totalité de ses migrants par le biais d'un dispositif national pour la réinsertion des travailleurs avec une série de facilités. Cette politique de retour a été négociée avec la France, principal pays d'accueil des travailleurs algériens. La France s'est également équipée d'une politique d'aide au retour des migrants, en situation régulière ou irrégulière sur son territoire. Dans les deux cas, les résultats sont mitigés.
- La configuration actuelle de la migration algérienne, concentrée en Europe et plus particulièrement en France, n'est plus la même que dans les années 1980. Naturalisés pour la plupart, regroupés en famille dont une part importante est dans des cellules mixtes, et dont les enfants sont socialisés par les institutions françaises, la communauté algérienne revendique un statut citoyen et s'impose comme un acteur participant au développement économique, politique, social et culturel du pays d'accueil. La question du retour définitif vers le pays d'origine semble s'éloigner. Ce peuplement de la France par les Algériens s'accompagne, après plus de vingt ans de dur labeur, par un regain de transferts vers le pays d'origine. La nouvelle tendance des transferts neutralise les hypothèses à la base de la nouvelle théorie économique de la migration internationale, notamment celles liées au tarissement des remises. La durée d'émigration, couplée avec le regroupement familial et la naturalisation, devait annihiler totalement le transfert vers le pays d'origine. Or, tel n'est pas le cas en Algérie. Le comportement des transferts de la communauté nationale fait ainsi école.
- Cette communauté, partagée entre ici et là-bas, surprend encore en s'imposant comme acteur social dans les deux pays. Les dispositifs français d'aide au retour ne fonctionnent plus pour la communauté. Elle est appelée aussi, par les autorités algériennes à la contribution au développement économique du pays d'origine. Dans le cadre des réformes économiques, elle prend position et participe pleinement à la vie politique, sociale et culturelle de l'Algérie. La stratégie est la sienne. Le déclin des retours semble refléter un climat d'islamophobie, de discrimination et d'insécurité dans les pays d'accueil. La tendance des retours observée depuis les années 2000 en Algérie est exceptionnelle. Les migrants algériens reviennent au pays sans qu'il y ait un dispositif attractif ni par les autorités algériennes ni par les autorités françaises. Il semble qu'il y aurait un environnement favorable – aisance financière, ouverture de l'économie, stabilité politique et sécuritaire, baisse exceptionnelle du taux de chômage, réduction du niveau de la pauvreté – sont autant de facteurs qui font que l'Algérie renoue avec la croissance et avec sa communauté résidente à l'étranger. De même, les deuxièmes générations de migrants algériens, français de naissance et de nationalité, trouvent des opportunités exceptionnelles en Algérie, avec une grille attractive de salaires des expatriés, sur le sol algérien, terre de leurs ancêtres.

Cette analyse de la migration de retour est loin d'être exhaustive. Beaucoup de zones d'ombres persistent quant aux comportements et attentes de ce nouvel acteur social. Le besoin de définir des politiques plus à même de garantir la réintégration des migrants de

retour demeure. Cette préoccupation concerne aussi bien le pays d'accueil que le pays d'origine.